



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 ^{er} Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 ^{ème} Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller		X		Chantal DUMAS
DUMAS Chantal	Conseillère	X			
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère	X			
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 ^{ème} Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			

Ordre du jour :

- Approbation du PV DU 04.09.2025.
- SDED : révision des statuts.
- Approbation sur révision des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Baronnies Provençales.
- Attribution des subventions 2025.
- Point sur le réaménagement Mairie-logement.
- Point travaux voirie CCBDP.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte. Pouvoir de Jean-Guy DRAMAIX à Chantal DUMAS, désignée Secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

- **Approbation du PV DU 04.09.2025.**

Adopté à l'unanimité

➤ **SDED : révision des statuts.**

Monsieur le Maire présente la 1^{ère} révision.

Il informe le Conseil municipal du courrier de Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 22 Août 2025, lui notifiant la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-01 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et diverses modifications.

Cette révision doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026. Elle permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises, notamment en matière de développement des IRVE, ainsi qu'en matière d'accompagnement des projets d'autoconsommation collective.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme ;
- 2) Autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente la 2^{ème} révision.

Il informe le Conseil municipal du courrier de Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 22 Août 2025, lui notifiant la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid ».

Cette révision doit entrer en vigueur au 1er juillet 2026. Elle permettra au Syndicat de tirer les conséquences du changement de mode d'exploitation du seul réseau de chaleur du territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme ;
- 2) Autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

➤ **Approbation sur révision des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Baronnies Provençales.**

La Commune de Beauvoisin est membre du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Le 8 juillet 2025, le comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est prononcé favorablement sur une modification statutaire.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des statuts modifiés et propose aux membres du conseil municipal de les approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification statutaire du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Adopté à l'unanimité

➤ **Attribution des subventions 2025.**

Monsieur le Maire rappelle que le budget voté est de 4300 €. Le montant restant à allouer est de 4000 € (don de 300 € attribué en février 2025 à Groupe de Secours Catastrophe Français au titre de la solidarité avec Mayotte).

Il rappelle également que seules les associations ayant fait une demande font l'objet des propositions présentées.

Tableau 1 : répartition pour lesquelles l'ensemble des Élus peut voter.

Associations	Vote 2024	Demande 2025	Proposition 2025
Un Cartable à la main	400,00 €	800,00 €	400,00 €
Sérénades En Baronnies	250,00 €	Oui	250,00 €
« PHCB »	100,00 €	Oui	100,00 €
Solidarité Paysans	250,00 €	Oui	250,00 €
Beuvoisin Jumelages	400,00 €	500,00 €	400,00 €
« Mistrigri »	100,00 €	Oui	100,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Buis		Oui	200,00 €
Parfum de Jazz		Oui	200,00 €
Intervalle	250,00 €	Oui	250,00 €
Buis Accueil Réfugiés	250,00 €	Non	
Note En Bulles	250,00 €	Non	
Total			2 150,00 €

Adopté à l'unanimité

Tableau 2 : répartition pour lesquelles certains Élus ne prennent pas part au vote (responsabilités au sein de l'association).

Associations	Vote 2024	Demande 2025	Proposition 2025
Comité Des Fêtes	400,00 €	Non	
Syndicat du Tilleul (*)	200,00 €	Oui	200,00 €
Le Buis J'aime	250,00 €	Non	
Chantiers Funambules	400,00 €	Non	
Cinéma Buis (**)	250,00 €	Oui	250,00 €
Total			450 €

Adopté à l'unanimité

(*) Jean-Jacques Cornand & Christian Thiriot n'ont pas pris part au vote pour le Syndicat du Tilleul.

(**) Christian Thiriot n'a pas pris part au vote pour le Cinéma de Buis.

Les demandes de subventions reçues au-delà de ce jour seront examinées lors du Conseil municipal de novembre.

➤ **Point sur le réaménagement Mairie-logement.**

Monsieur le Maire présente le planning :

- 13 octobre à midi : dépôt de la procédure d'appel d'offres dématérialisée sur la plateforme dédiée.
- 7 novembre à midi : clôture du process de consultation des entreprises.
- Entre le 7 & 17 novembre : analyse des offres entreprises par Florent Patois et ses équipes.
- 17 novembre, 17 heures : retour de Florent Patois à l'ensemble des Élus.
- Entre le 18 et le 30 novembre : période de « discussions-négociations » avec les entreprises.
- 10 décembre : réunion du Conseil municipal pour votes sur chaque lot et signature des marchés.
- Décembre : installation du chantier.
- Janvier 2026 : début des travaux.

➤ **Point travaux voirie CCBDP.**

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'enveloppe CCBDP 2025 est de 23 896,04 €. Pour ne pas dépasser ce montant, il propose aux élus de terminer le chemin de Milmande, ce qui permet d'assurer la jonction avec les travaux de 2022. Estimation des travaux : 21 368,20 €.

Adopté à l'unanimité

➤ **Questions & Informations diverses.**

- Jeudi 6 novembre - 18h30 - Conseil municipal
 - Vendredi 7 novembre : déménagement de la mairie
 - Lundi 17 novembre 17 h : retour analyse avec groupe d'Élus
 - Jeudi 27 novembre - 18h30 - Conseil municipal
 - Mercredi 10 décembre - 18h30 - Conseil municipal
-
1. Eau cane pont des Granges : un élu évoque les problèmes fréquents d'absence d'eau et demande d'y remédier.
 2. Accès fibre aux usagers : les problématiques d'échec de raccordement relèvent de ADTIM FTTH (04 82 48 00 18). Infos diffusées sur l'application « PanneauPocket ».